

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0222251**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : ACODIM
5 CHEMIN DE LA CROIX
DE MARMONIERE
38690 TORCHEFELON

Assuré : ACODIM
5 CHEMIN DE LA CROIX
DE MARMONIERE
38690 TORCHEFELON

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Au titre du module de couverture Diagnostic Immobilier :

Loi Carrez, Contrôle périodique amiante, Diagnostic amiante avant travaux ou démolition, Diagnostic amiante après travaux ou démolition, Diagnostic amiante avant vente, Dossier technique amiante, Diagnostic gaz, Diagnostic termites, Etat parasitaire, Exposition au plomb (CREP), Recherche de plomb avant travaux, Risques naturels et technologiques, Diagnostic de performance énergétique, Etat de l'installation intérieure de l'électricité, Diagnostic monoxyde de carbone, Réalisations de bilans thermiques : thermographie infrarouge.

- Au titre du module de couverture Métiers du conseil en entreprise :

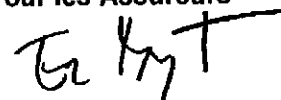
Conseil en économie et maîtrise de l'énergie (à l'exclusion de toute activité d'Expert-conseil en rénovation énergétique et de Bureau d'étude technique en bâtiment); Evaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (document unique); Conseil à la sécurité du transport des marchandises dangereuses; Conseil en sécurité (y compris conseil et audits en sécurité incendie / évacuation); Formation.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 19 Septembre 2011 au 30 Septembre 2012.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607 et n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticteurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006

Fait à Paris, le 19/09/2011
Pour les Assureurs



1/2011 14:06
ICP0222251

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Diagnosticteurs immobilier HA RCP022251

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	7 500 000,00 Euros		
Dont			
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros		par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros		par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros		par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	800 000,00 Euros		par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros		par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros		par sinistre

19/09/2011 14:06
RCP022251